

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le lundi 7 décembre 2015 à compter de 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située 580, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de cette demande est :

d'autoriser aucun frontage au chemin public pour le terrain du cimetière. La dérogation consiste à autoriser 0 mètre au lieu de 15 mètres en façade à un chemin public en vertu du règlement de lotissement no 437-2009, article 26.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 11^e novembre 2015.

Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier